

30.09.2006 – 10:37 Uhr

Ultimatum de l'initiative des Alpes: réalisez dans les délais le transfert sur le rail !

Altdorf (ots) -

L'initiative des Alpes a émis un avis circonstancié sur la loi du transfert du trafic marchandises. Elle maintient l'objectif de réduction du trafic poids lourds à travers les Alpes à 650'000 trajets d'ici 2009. Le Conseil fédéral doit prendre par voie d'ordonnance les mesures nécessaires, soit avant tout la bourse du transit alpin. Les moyens financiers indispensables au renforcement de l'infrastructure ferroviaire doivent être mis à disposition.

L'initiative des Alpes ne peut se déclarer d'accord avec aucune des variantes de la politique du transfert mises en consultation, parce qu'aucune ne prend au sérieux le mandat constitutionnel de protection des Alpes voulu par le peuple. Depuis 12 ans, le Conseil fédéral a le mandat et la compétence de prendre les mesures nécessaires au transfert. Le Parlement ne doit décider que des exceptions, ce qu'il a déjà fait en 1999 en définissant l'objectif chiffré du transfert. Si le Conseil fédéral n'est pas prêt à agir, alors le peuple a le droit de se prononcer sur une modification du mandat constitutionnel. Sinon la démocratie directe devient une farce et la constitution un chiffon. L'initiative des Alpes songe à une plainte à l'autorité de surveillance si le Conseil fédéral reste inactif.

Pour les initiants de l'article constitutionnel, il n'existe aucune raison sérieuse de lier le transfert à l'achèvement du tunnel de base du Gothard. Le gain de productivité des NLFA, mesuré sur la distance totale parcourue par les trains de marchandises reliant le nord au sud de l'Europe, est certes appréciable, mais en particulier en cas d'introduction de la bourse du transit alpin il n'est pas déterminant. La réduction des coûts de production qui en découle est un pourcentage à un seul chiffre. Même l'application des prescriptions actuelles sur les transports routiers a un impact supérieur sur le transfert.

Pour le moment, avec l'ouverture de la NLFA du Lötschberg, les capacités ferroviaires sur l'axe nord-sud suffisent au transfert. Les goulets détrangement attendus à moyen terme sur le réseau ferroviaire se situent hors du périmètre des NLFA, c'est-à-dire sur les voies d'accès. Pour que ces voies puissent être renforcées à temps, des moyens financiers doivent être mis à disposition. Dans les plafonds de dépenses ouverts pour le trafic ferroviaire des marchandises, les moyens financiers non utilisés doivent être attribués à ces voies. Le plafond de dépenses en préparation devrait lui aussi permettre un tel usage.

Altdorf, le 30 septembre 2006

Initiative des Alpes

Pour de plus amples informations:

Georges Darbellay, coordinateur romand, 077 416 06 37

www.alpeninitiative.ch